

Les Jeunes Chercheurs Etrangers en France

Résultats du sondage réalisé par la CJC

Actuellement en France, plus du tiers des doctorants est de nationalité étrangère, soit 25853 jeunes chercheurs en 2007-2008¹. Cette population a crû considérablement ces dernières années², assurant le maintien de la capacité d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation de la France. En effet, de nombreux laboratoires font appel aux compétences des jeunes chercheurs étrangers. La population des jeunes chercheurs étrangers est révélatrice de l'attractivité de la France, et reflète son influence dans le monde.

Les Jeunes Chercheurs étrangers rencontrent à la fois les problèmes « classiques » des doctorants en France (qualité du financement, de l'encadrement...) mais aussi des difficultés spécifiques liées à leur statut d'immigré. La CJC est très régulièrement alertée de difficultés de tous ordres que peuvent rencontrer les jeunes chercheurs étrangers. Le maintien voire l'accroissement de ces difficultés est un risque pour l'avenir du potentiel scientifique et économique du pays.

Afin de mesurer la portée de ces difficultés, un sondage auprès de l'ensemble des jeunes chercheurs a été lancé au niveau national.

http://cjc.jeunes-chercheurs.org/divers/etrangers/sondage_etrangers.php

Ce sondage aborde différentes thématiques évoquées dans les requêtes reçues par la CJC :

- **Accueil administratif** (titres de séjour, autorisations de travail, situation après soutenance...)
- **Conditions de travail** (rémunération des recherches doctorales, implication dans l'enseignement...)
- **Qualité de l'accueil** (aide à l'insertion, encadrement...)

Ce sondage offre également aux jeunes chercheurs étrangers la possibilité de s'exprimer dans des cadres de questions ouvertes et de décrire les difficultés qu'ils ont rencontrées.

¹ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DEPP, Références et statistiques 2008, p. 193

² Accroissement des doctorants de nationalité étrangère de 1/4 à 1/3 entre 1999 et 2004. Dans l'académie de Créteil, 51 % des doctorants étaient de nationalité étrangère en 2004. « Situation des doctorants en 2004 », Note d'information 06.07, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DEPP, mars 2007

Méthodologie et Précautions

Ce sondage national a été publié électroniquement le 9 mars 2006.

Les résultats présentés ici compilent les réponses obtenues au cours du premier mois de publication du sondage. L'ensemble recouvre 685 personnes, soit environ 3 % de l'ensemble de la population visée. La publicité pour ce sondage a été faite via l'ensemble des associations de doctorants (membres ou non de la CJC) contactées par la Guilde des Doctorants, et l'ensemble des écoles doctorales. Ce mode de diffusion a pu induire un biais géographique. Nous montrerons dans une première partie (caractérisation des répondants) que ceci n'affecte pas la représentativité de la population étudiée dont l'ensemble des caractéristiques (genre, nationalité, type d'établissement de rattachement, répartition régionale, discipline...) correspond à celle de la population nationale des doctorants étrangers.

Cependant on peut noter que les doctorants étrangers dans des situations très précaires (non financés...) ont été très difficiles à contacter et mobiliser via ce sondage, notamment car ils sont fréquemment contraints d'exercer une autre activité salariée.

De plus, une certaine liberté dans les réponses était possible. Des informations qualitatives et quantitatives ont donc été extraites de cette enquête.

La législation sur l'accueil administratif des étrangers en France a évolué depuis le lancement du sondage. Les réponses sont donc à replacer dans le contexte législatif initial.

Caractérisation des répondants

Les 685 jeunes chercheurs ayant répondu à ce sondage sont principalement des doctorants (83 %). La population des répondants ne présente pas un biais significatif de genre (280 femmes soit ~ 40 %) par rapport aux proportions nationales. 90 % d'entre eux sont en France depuis moins de 7 ans.

Des nationalités reflétant l'influence de la France dans le Monde

Parmi les répondants, un tiers est d'origine maghrébine (Algérie, Maroc, Tunisie). 23% sont originaires de pays membres de l'Union Européenne (Roumanie, Italie, Allemagne, Espagne...). Les autres nationalités les plus représentées sont le Liban, la Chine, le Cameroun, le Brésil, et le Mexique. Les jeunes chercheurs d'Amérique du Nord ou d'Océanie sont très peu nombreux. L'influence culturelle française est visible dans cette répartition. On peut noter qu'elle est cohérente avec la répartition des doctorants étrangers sur l'ensemble du territoire français³.

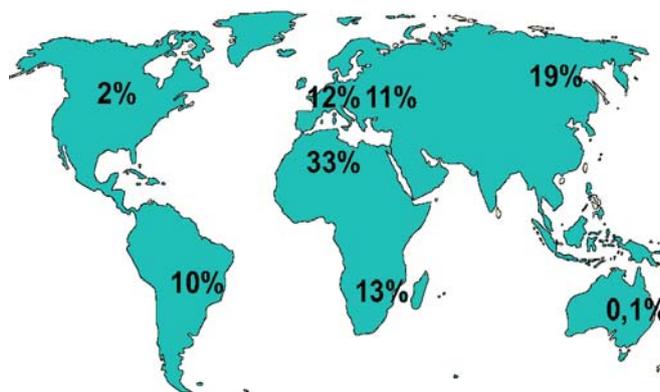


Figure 1 : Origine géographique des jeunes chercheurs étrangers ayant répondu au sondage

Une répartition géographique liée aux sites universitaires

Les jeunes chercheurs ayant répondu à ce sondage sont situés pour 40 % d'entre eux en région parisienne. La proportion est la même que sur l'ensemble des doctorants étrangers : la région Île-de-France en héberge 38 %⁴. Au delà, les répondants sont essentiellement localisés dans de grandes villes universitaires: Grenoble, Lyon, Toulouse, Rennes, Marseille et Strasbourg. Toutefois, la répartition par établissement est très large (89 établissements cités). 25 % se déclarent rattachés à un établissement membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

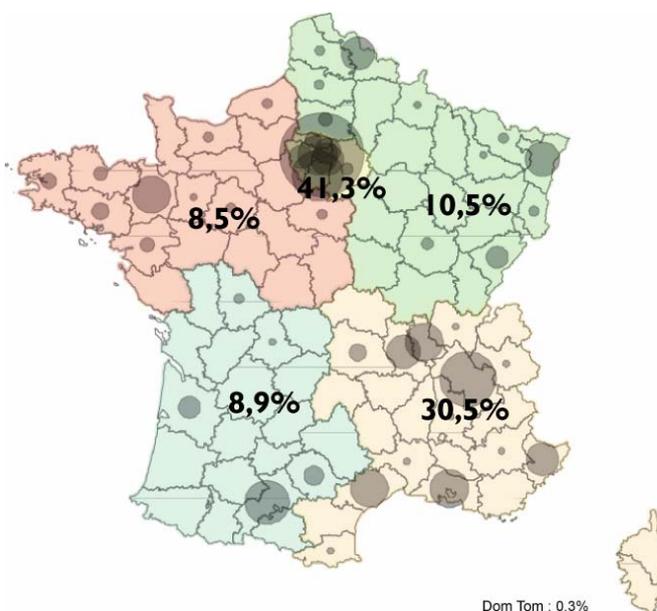


Figure 2 : Répartition géographique sur le territoire français des jeunes chercheurs étrangers ayant répondu au sondage

³ 30 % Maghreb, 23 % Asie, 23 % Europe. « Situation des doctorants en 2004 »

⁴ « Situation des doctorants en 2004 »

Dans toutes les disciplines

Les jeunes chercheurs étrangers sondés appartiennent à toutes les sections CNU. La majorité sont chercheurs des sciences de la matière et de la vie (60 % pour les DSPT 1 à 4 et 8). Les Sciences juridiques, économiques et de gestion⁵ représentent 13 % des doctorants étrangers. Les Sciences Humaines et Sociales représentent environ 13 % des sondés, les sciences du vivant représentent 14 % des réponses.

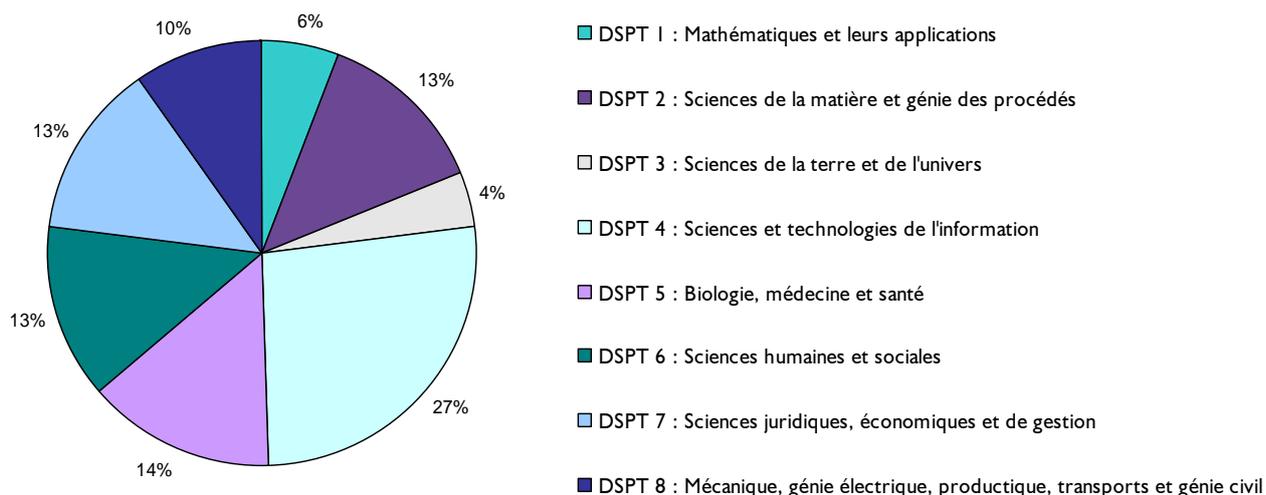


Figure 3 : Disciplines des jeunes chercheurs étrangers ayant répondu au sondage

⁵ En 2004, plus d'un doctorant sur 2 est de nationalité étrangère dans la filière sciences économiques-gestion, contre un tiers en 1999. Une augmentation de 10 % est également observée dans les « sciences fondamentales et applications » dans la même période. « Situation des doctorants en 2004 », Ibidem

Accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers

Comme tout travailleur immigré, les doctorants étrangers sont soumis à l'obtention de documents administratifs concernant leur séjour sur le territoire français (visa, titre de séjour, autorisation de travail).

Des visas étudiants pour des chercheurs confirmés

Les visas sont délivrés par les représentations françaises à l'étranger (ambassades et consulats). La très grande majorité des répondants sont arrivés en France avec un visa étudiant, et seulement 10 % avec un visa long séjour. Ce dernier type de visa semble pourtant beaucoup plus adapté à l'exercice d'une activité professionnelle pendant 3 ans. En particulier, le nombre significatif de docteurs en CDD de recherche en France avec un visa « étudiant » souligne cette inadéquation.

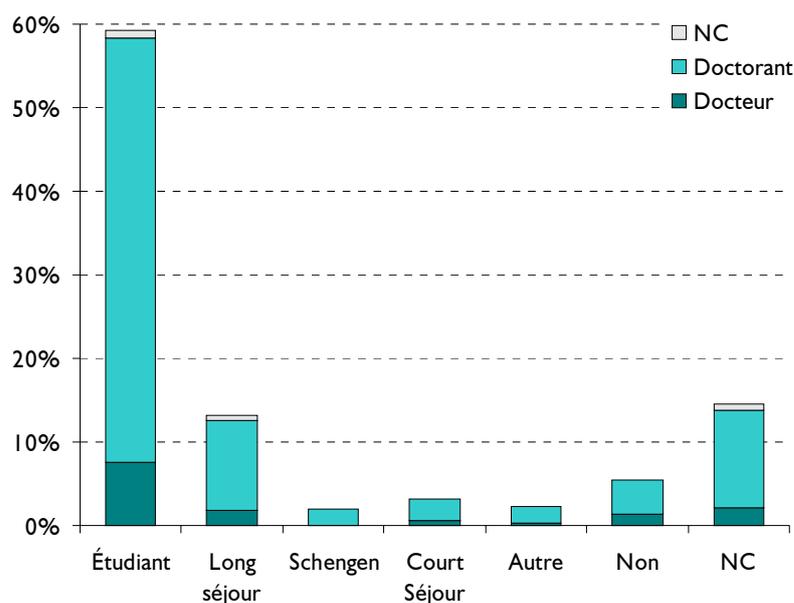


Figure 4 : Visas des jeunes chercheurs étrangers à leur arrivée en France

Moins de 15 % des jeunes chercheurs étrangers ont un titre de séjour adéquat

Les titres de séjour sont délivrés en France par les préfetures et sous-préfetures. La très grande majorité des répondants a une carte de séjour mention « étudiant » avec ou sans autorisation provisoire de travail (APT). Cette APT est obligatoire pour travailler et définit la durée maximale de travail autorisée. Ainsi un tiers des répondants exercent quotidiennement leur activité professionnelle dans un laboratoire de recherche en France sans autorisation de travail ni titre de séjour dédié à une activité professionnelle.

Les répondants travaillant dans le cadre de CIFRE, qui sont salariés à temps complet en entreprise, se sont systématiquement vu attribuer des cartes de séjour mention « étudiant » avec APT. Ces autorisations de travail ne peuvent être à temps complet sur trois ans, contrairement à ces activités en entreprise.

Seul un répondant sur 10 s'est vu attribuer une carte de séjour mention « salarié » et un sur 20 une carte mention « scientifique ». Ces cartes sont pourtant celles qui conviennent le mieux à l'activité professionnelle de ces jeunes chercheurs.

La diversité de traitement face à une activité professionnelle identique illustre la méconnaissance de l'administration en charge de l'accueil administratif des jeunes chercheurs de l'activité de ces derniers. Cette diversité de traitement dépend souvent d'ordres différents d'une préfecture à l'autre, mais peut aussi varier au sein d'une même administration. Cette disparité s'explique par l'absence d'une note administrative nationale définissant clairement quel(s) papier(s) octroyer à un doctorant.

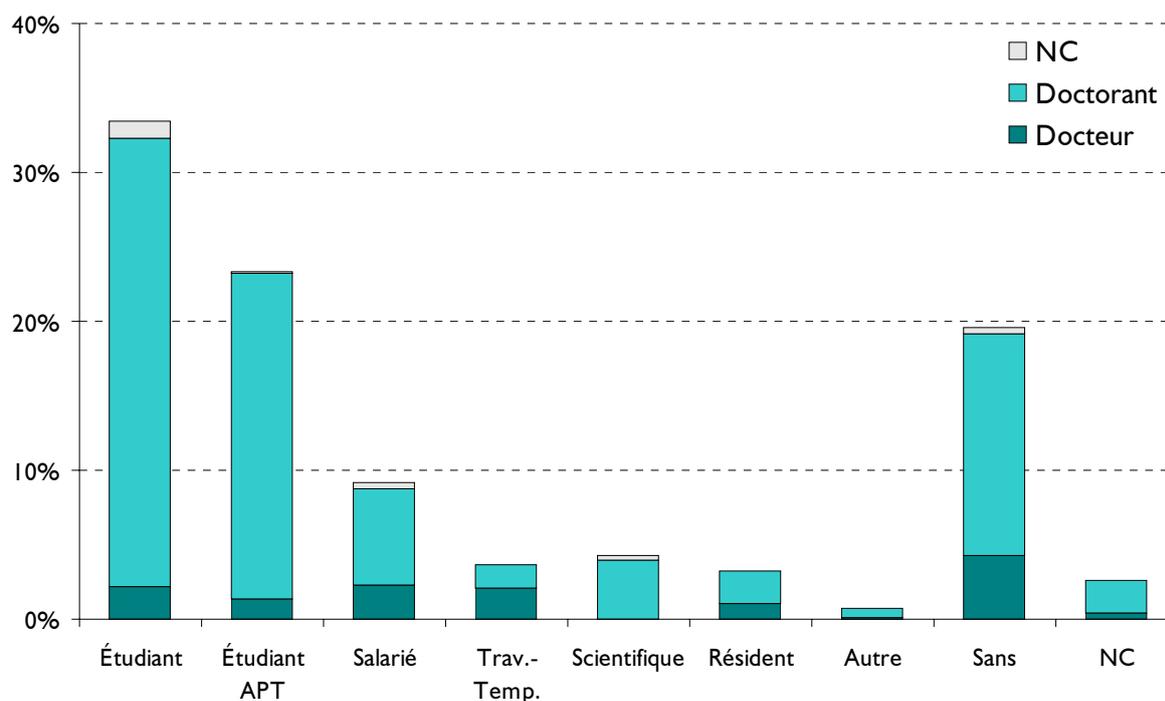


Figure 5. Titres de séjour des jeunes chercheurs étrangers.

Conditions de travail des jeunes chercheurs étrangers

Des financements inadaptés au travail de recherche...

46 % des doctorants répondants vivent avec une rémunération de 1000 à 1500 € nets par mois pour leurs travaux de recherche. Actuellement le salaire de référence d'un doctorant en France correspond au montant de l'allocation de recherche, soit environ 1350€ nets par mois. La rémunération du travail de doctorat est inférieure à 1000 € nets pour 37 % des doctorants étrangers. 12 % des doctorants étrangers touchent quant à eux moins de 500 € nets pour leur travail de recherche.

Ces faibles montants peuvent frapper, ils sont la plupart du temps des bourses des pays d'origine, mais aussi parfois des soutiens d'institutions françaises (association Egide liée au Ministère des Affaires Etrangères, par exemple), et sont spécifiques des doctorants étrangers en France. Ce sont souvent des financements qui ne sont pas prévus pour financer un travail de recherche.

A titre d'exemple, les doctorants de Chine, Colombie, Congo, Gabon, Inde... déclarent avoir des bourses de montants inférieurs à 500 euros. Il faut savoir que ces bourses sont aussi parfois

délivrées en devises du pays d'origine, ce qui peut conduire à des dévaluations soudaines des montants touchés.

Cet état de fait a une conséquence directe, un répondant sur dix déclare effectuer un travail alimentaire en parallèle de son activité professionnelle de recherche. Il est évident que ceci entraîne des conditions de travail dégradées pour mener à bien une recherche de haute qualité et souvent une durée de recherches doctorales plus longue. Il faut noter que cette population est difficilement joignable et mobilisable, notamment du fait de ces activités parallèles et du lien plus faible avec les structures universitaires et associatives. Ce chiffre est donc vraisemblablement sous-évalué.

Enfin, 14 % des répondants déclarent vivre grâce à des ressources propres (non liées à un travail de recherche, d'enseignement ou autre). Le montant de ces ressources est inférieur à 500 € pour 60 % d'entre eux. Il s'agit essentiellement de ressources familiales (parents et/ou conjoints). L'épargne et l'emprunt sont aussi cités à plusieurs reprises.

...et qui ne protègent pas les chercheurs étrangers

Seulement la moitié des jeunes chercheurs étrangers déclarent participer au système français de protection sociale par leurs cotisations. La même proportion déclare ne pas cotiser à cette protection sociale française. Ils perçoivent des « libéralités » (en orange sur la figure 6), c'est-à-dire que leur employeur ne cotise ni à la sécurité sociale, ni aux caisses de retraites, ni à l'UNEDIC. Ceci constitue du travail dissimulé, illégal en France. La proportion de libéralités est particulièrement forte parmi les revenus les plus faibles, qui ne sont de fait pas des financements adaptés à l'exécution d'un travail de recherche.

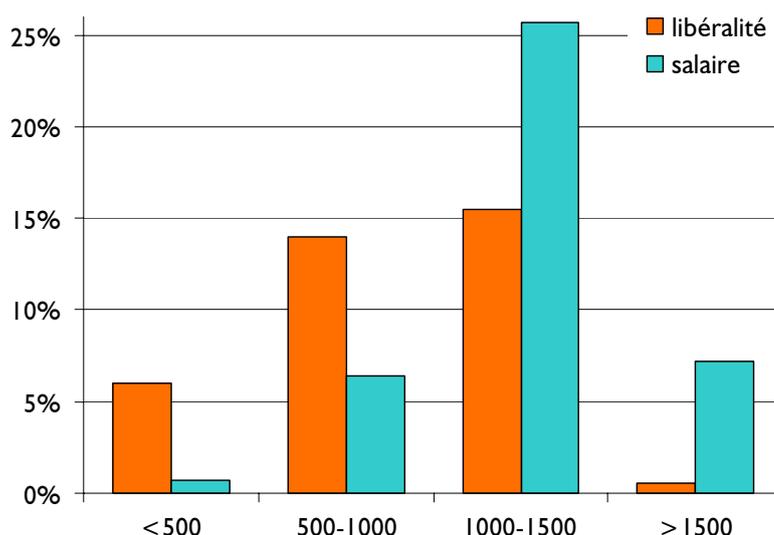


Figure 6 : Montant de la rémunération des jeunes chercheurs étrangers ayant répondu au sondage, selon qu'il s'agit d'une libéralité ou d'un salaire

Impliqués aussi dans la mission d'enseignement de l'université

Outre des activités de recherche, les doctorants de nationalité étrangère participent également activement aux autres missions des établissements et organismes français. Ainsi, 1/3 des répondants réalise des enseignements à l'université (ATER et vacations essentiellement).

Qualité de l'accueil des jeunes chercheurs étrangers

Soutien dans les démarches administratives

Un certain nombre de répondants déclare avoir eu des difficultés pour trouver de l'aide lors des démarches administratives et 17 % seulement des répondants déclarent avoir été aidés au cours des démarches administratives. L'association parapublique Egide est citée (16 répondants sur 685), mais la qualité de sa prestation fait l'objet de récriminations. Notons que tous les répondants aidés par Egide bénéficient d'une carte de séjour mention « étudiant » sans Autorisation Provisoire de Travail, ce qui met ces doctorants en situation de séjour irrégulier en France.

Les bureaux du personnel de quelques organismes sont sporadiquement cités pour leur aide dans les démarches (CEA, CEMAGREF, IRISA, ESRF). L'existence de services spécifiques (relations internationales, service du personnel...) dans les établissements ou les écoles doctorales semble davantage appréciée par les répondants (universités UJF, UBO, Paris II, mais aussi ENST, Ecole Polytechnique...). La FnAK (Fondation Alfred Kastler) n'est évoquée que par 3 répondants, ce qui peut être expliqué par le fait qu'en 2006 cette association ne s'occupait pas encore des doctorants étrangers, ce qui est aujourd'hui le cas. Par contre, les initiatives locales pour l'accueil des chercheurs étrangers sont fréquemment citées : Centre de Mobilité du Languedoc, Association des chercheurs étrangers de Rennes, l'ex BLANC (bureau logement et accueil des nouveaux chercheurs étrangers, lié à la Mairie de Grenoble).

Le taux de satisfaction des jeunes chercheurs étrangers vis-à-vis des procédures administratives est dramatiquement faible (surtout en comparaison de leur taux de satisfaction vis-à-vis de leur travail de recherche, cf. paragraphe suivant), pointant une fois de plus la nécessité pour les structures d'améliorer l'accueil des chercheurs étrangers.

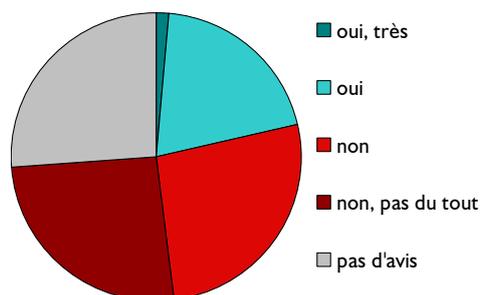


Figure 7 : Satisfaction des jeunes chercheurs étrangers vis-à-vis de leur accueil administratif en France.

Satisfaction de l'encadrement du laboratoire

Les jeunes chercheurs étrangers sont globalement satisfaits de l'accueil scientifique qui leur est réservé dans leur lieu de travail en France. Les problèmes qu'ils rencontrent sont essentiellement des problèmes de qualité de l'encadrement et de définition des contours de leur travail, des problèmes classiques que rencontrent aussi les jeunes chercheurs français.

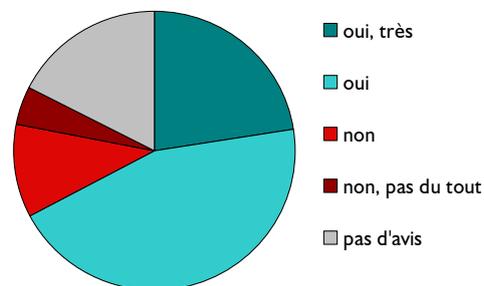


Figure 8 : Satisfaction des jeunes chercheurs étrangers vis-à-vis de leur environnement de travail.

Conclusion

Ce sondage met en lumière quelques uns des problèmes récurrents rencontrés par les jeunes chercheurs étrangers. Nous n'évoquerons ici que trois problèmes principaux, d'autres éléments abordés peuvent aussi être trouvés dans notre fiche « Jeunes Chercheurs étrangers en France, témoignages » :

- Du point de vue de l'**attribution des titres de séjour**, ce sondage a permis de mettre en évidence près d'une dizaine de situations différentes, dont des situations aberrantes, comme l'attribution de cartes de séjour mention étudiant à des chercheurs docteurs, donc n'étant plus inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, ou l'absence fréquente d'autorisation de travail... Ces jeunes chercheurs étrangers se retrouvent dans des situations ubuesques : expulsions en fin de contrat avant l'achèvement des recherches doctorales, refus d'attribution de l'allocation de retour à l'emploi, refus de changement de statut ...

La CJC demande que soit rédigée au plus vite une circulaire précisant les modalités d'attribution des cartes de séjour pour les jeunes chercheurs étrangers.

- Du point de vue des **financements**, ce sondage met en lumière de manière criante les modes de paiement inadaptés de l'activité professionnelle de recherche menée par certains jeunes chercheurs étrangers pour effectuer leurs travaux de recherche, contraignant au moins 14 % d'entre eux à avoir en parallèle un autre travail, alimentaire. De forts taux de libéralités sont à signaler dans les financements émanant des gouvernements étrangers, fragilisant encore plus la situation des jeunes chercheurs étrangers.

La CJC demande que les financements des doctorants et docteurs étrangers soient des salaires identiques à ceux de leurs collègues français, sans discrimination de nationalité, comme l'exigent les législations française et européenne. Les libéralités versées par les pays étrangers ou par la France doivent être converties en salaires de montants correspondants aux standards français, versés par les établissements d'enseignement supérieurs ou organismes de recherches employant ces jeunes chercheurs.

- Enfin du point de vue de la qualité de l'accueil, on peut noter une demande pour que des structures, au fait des procédures administratives et capables d'aider spécifiquement les jeunes chercheurs étrangers dans leurs démarches voient le jour ou soient renforcées.

En conclusion ce sondage met en lumière les grandes disparités entre les situations des jeunes chercheurs étrangers en France, qui peuvent aller de CIFRE couplées à des titres de séjour temporaires mention salarié à des libéralités de 400€, sans couverture sociale, titre de séjour mention étudiant sans autorisation provisoire de travail avec expulsion dès le lendemain de la soutenance, le tout pour effectuer le même travail de recherche (ces situations se côtoient parfois au sein d'un même laboratoire).

Du point de vue de l'attractivité de la France, ce sondage met en lumière un paradoxe : malgré le parcours du combattant décrit par quasiment tous les répondants dans les démarches administratives (voir aussi la fiche témoignages), les doctorants étrangers constituent plus du tiers de la population des doctorants. On note cependant que beaucoup de doctorants étrangers déconseillent par la suite le choix de la France ou décident de partir, écœurés par les complexités administratives, la mauvaise qualité de leurs financements et l'absence de soutien institutionnel dans leurs démarches.